Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213503147-20260605-2026_48-DE

COMMUNE DE SAINT-SULIAC
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT MALO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance obligatoire du Vendredi 5 Juin 2026

Nombre de membres en exercice 15 - Présents : 12- Votants : 15
Date de convocation : 01/06/2026
L'an deux mil vingt-six, le 5 juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Suliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal BIANCO, Maire.

Présents : M.BIANCO Pascal, Mme ALLAIN Laurence, M.PERDRIEL Erik, Mme BERGER Mathilde, Mme FIQUET Isabelle, M. DENOUAL Jean-Philippe, Mme TAVERNIER Monique, M. VAN HEEMS Frédéric M.BABEY Pierre-Olivier, M JACQUEMONT Mickael, Mme PETRISSANS Florence, Mme MAUCORPS Laura.

Absents excusés : M. BOUVET Rémy a donné pouvoir M.JACQUEMONT Mickaël, Mme VERGER Laurence a donné pouvoir à Mme ALLAIN Laurence, M. LEFEUVRE Aymeric a donné pouvoir à M.BIANCO Pascal.

Secrétaire de séance : Laurence ALLAIN

DELIBERATION N°2026-48

OBJET : Délibération portant Création d'un poste d'adjoint administratif principal première classe à temps complet

Le Conseil municipal,
Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et suivants
VU le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
VU le tableau des emplois de la collectivité en vigueur,
VU les lignes directrices de gestion des ressources humaines de la collectivité,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint administratif principal de 1ère classe afin de permettre l'avancement de grade d'un agent remplissant les conditions statutaires ;

Le Maire informe l'assemblée délibérante :

Afin de tenir compte des perspectives d'évolution de carrière des agents communaux et de permettre l'avancement de grade d'un agent actuellement titulaire du grade d'Adjoint administratif principal de 2ème classe, il est proposé au Conseil municipal de créer un emploi permanent d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet

et Considérant l'évolution des missions confiées au poste d'adjoint administratif actuellement occupé nécessite une revalorisation de son classement,

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213503147-20260605-2026_48-DE

CONSIDÉRANT que cette revalorisation permettra de reconnaître l'étendue des responsabilités exercées, notamment en matière de gestion administrative et d'accueil du public, tout en garantissant une adéquation entre les missions et la grille indiciaire applicable,

➔ **Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité de:**

Article 1 :
Il est créé à compter du 5 juin 2026 un emploi permanent d'Adjoint administratif principal de 1ère classe relevant de la catégorie C, à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires.

Article 2 :
Cet emploi a vocation à être pourvu par voie d'avancement de grade conformément aux dispositions statutaires en vigueur.

Article 3 :
Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondantes sont inscrits au budget communal.

Article 4 :
Le tableau des effectifs de la commune est modifié en conséquence.

Article 5 :
Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Voies et délais de recours
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Pascal BIANCO

MAIRIE DE SAINT-SULIAC (ILLE-&-VILAINE)